



LES POSITIONS HISTORIQUES DE LA CSD SUR LA QUESTION DU LIBRE-ÉCHANGE

La CSD a été, à la fin des années 1980, la seule centrale québécoise à ne pas s'opposer à la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il s'agissait alors beaucoup d'une particularité de la CSD sur le plan des moyens plutôt qu'une divergence fondamentale sur les fins à atteindre. En effet, tout en rejetant le libre-échange absolu, nos membres, réunis en congrès, loin de donner le bon dieu sans confession au gouvernement Mulroney, ont opté pour un libre-échange contrôlé plutôt que pour le protectionnisme.

La position de la CSD s'inspirait des revendications que la Centrale défendait depuis alors 15 ans dans le cadre de la politique commerciale de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, mieux connu sous l'acronyme de GATT⁵. Cette position était articulée autour des points suivants :

⁵ GATT est le sigle anglais *General Agreement on Tariffs and Trade*.